

Multilinguisme: cadre stratégique pour l'apprentissage des langues et la diversité linguistique

2006/2083(INI) - 22/11/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : promouvoir le multilinguisme dans l'Union européenne.

CONTENU : la Commission européenne réaffirme son engagement en faveur du multilinguisme en adoptant la première communication de son histoire sur ce sujet. Le document explore les diverses facettes des politiques de la Commission en la matière et présente un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme, assorti de propositions d'actions spécifiques dans les domaines de la société, de l'économie et des relations de la Commission elle-même avec les citoyens de l'Union.

La Commission poursuit trois objectifs: encourager l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique dans la société; favoriser une économie multilingue performante; donner aux citoyens un accès à la législation, aux procédures et aux informations de l'Union européenne dans leur propre langue.

- Rappelant que le Conseil européen de Barcelone avait souligné en 2002 la nécessité de promouvoir l'enseignement d'au moins deux langues étrangères, la Commission demande aux États membres d'adopter des **plans d'actions en faveur du multilinguisme**, d'améliorer leurs systèmes de **formation des enseignants** de langues étrangères, de mobiliser les moyens nécessaires à l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge et de renforcer l'enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère. Elle demande aussi aux États membres de revoir les **programmes de formation dans les universités** de manière à doter de compétences adaptées les étudiants des professions linguistiques. De son côté, la Commission entend notamment mettre en oeuvre l'indicateur européen des compétences linguistiques en coopération avec les États membres, élaborer une recommandation sur les moyens d'actualiser la formation des enseignants en langues et continuer de soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues à travers ses programmes de coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture. En outre, la Commission investira davantage dans la **recherche à caractère linguistique** consacrée aux moyens de surmonter les barrières de la langue grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (ex : traduction automatique), ainsi que dans le domaine des sciences sociales et humaines.

- En rappelant que les entreprises européennes ont besoin de compétences dans les langues de l'Union européenne et dans celles de nos autres partenaires commerciaux dans le monde, la communication souligne **l'importance des compétences linguistiques pour la mobilité des travailleurs et la compétitivité de l'économie de l'Union**. Dans ce contexte, la Commission publiera en 2006 une étude sur l'incidence de la pénurie de compétences linguistiques sur l'économie européenne ainsi qu'un inventaire des systèmes de certification linguistiques disponibles dans l'UE. Elle lancera également une étude sur les possibilités d'utiliser davantage le sous-titrage au cinéma et dans les émissions télévisées pour promouvoir l'apprentissage des langues. Enfin, elle organisera une conférence sur la formation des traducteurs dans les universités et lancera, dans le cadre d'i2010, une initiative phare sur les bibliothèques numériques.

- En ce qui concerne sa politique de communication multilingue, la Commission envisage de **renforcer le caractère multilingue de ses nombreux sites Internet et de ses publications** par le biais de la création d'un réseau interne chargé de veiller à la cohérence des pratiques linguistiques de ses services. Elle lancera sur le site Europa **un portail Langues** qui donnera des informations sur le multilinguisme dans l'Union

européenne et hébergera les nouveaux portails destinés aux apprenants en langues et aux professeurs de langues. La Commission propose aussi de **créer un groupe à haut niveau sur le multilinguisme** composé d'experts indépendants qui l'assisterait dans l'analyse des progrès réalisés dans les États membres, de tenir prochainement **une conférence ministérielle sur le multilinguisme** permettant aux États membres de faire état de leurs avancées en la matière et, enfin, de préparer une nouvelle communication développant cette approche globale du multilinguisme dans l'Union européenne.

La Commission invite les États membres à rendre compte en 2007 des actions entreprises dans les principaux domaines décrits dans la présente communication. Sur la base des rapports des États membres et des recommandations du groupe de haut niveau, la Commission présentera une autre communication au Parlement européen et au Conseil qui proposera une approche globale du multilinguisme dans l'Union européenne.

Pour connaître les implications financières de la présente initiative se reporter à la fiche financière.